



Cette fois l'hiver est fini et chacun s'en réjouit car il fût très long.

C'est le printemps et ça nous démange d'aller gratter le jardin, de planter, nettoyer, installer le salon de jardin, préparer la piscine...

Pour les membres du conseil municipal, des commissions, c'est pareil, le vote du budget qui a eu lieu le 29 mars, c'est une nouvelle année budgétaire qui commence et tous les projets des uns et des autres vont pouvoir être engagés.

Les travaux 2010 cités dans le dernier flash info seront réalisés, les animations programmées s'organisent. Mais l'enthousiasme que suscite le printemps ne doit pas nous faire oublier ceux qui ont soufferts et souffrent encore des grandes catastrophes de ce début d'année, Haïti et plus près de chez nous, la Vendée.

Ainsi dans un grand élan de solidarité, la commission animation et le Club des Chaperottes ont décidé que les bénéfices de la marche populaire du 6 juin seront partagés entre les victimes de ces 2 catastrophes. Je les félicite pour cette idée généreuse et vous invite d'ores et déjà à réserver cette date afin que cette journée soit un grand succès.

Jean-Claude HUNOLD - Maire

### **Déneigement coûteux :**

Chacun de nous l'a appréciée, subie, aimée, détestée ou tout simplement prise comme elle venait puisque de toute façon personne n'en décide.

La neige a donc été cette année particulièrement présente dans notre département et si la première est accueillie généralement avec plaisir parce qu'elle marque une nouvelle saison, parce qu'elle annonce l'approche des fêtes de fin d'année, les plaisirs du ski et autres divertissements hivernaux, la neige de mars commence à peser sur les esprits qui attendent maintenant le printemps avec impatience.

Pour notre budget communal, même si l'on sait que chaque année nous devons faire face à ces dépenses de déneigement, trop c'est trop.

Le déneigement, le salage auront coûté cet hiver plus de 7000 € de dépenses sans compter les dégradations des chaussées provoquées par les phénomènes à répétition de gel / dégel mais aussi par le sel déversé en abondance.

Ce n'est pas moins d'une tonne et demie d'enrobé à froid qu'il aura fallu pour boucher seulement les « nids de poules » et 6000 € pour réparer les déformations de la rue de Bellevue dans et au dessus de la Coritte.

Ajoutons à cela 5000 € d'une campagne de point à temps pour étancher les fissures des rues et vous constaterez que cet hiver est lourd de conséquences pour nos finances communales.

Cela nous conduit à réfléchir à des solutions permettant de diminuer ce budget certes indispensable mais trop élevé.

En prenant modèle sur certaines communes voisines, et sur bien des villages du Haut Doubs, nous envisageons pour l'hiver prochain de ne plus saler systématiquement toutes nos rues mais seulement d'assurer le passage du chasse-neige.

Bien sûr cela engendrera que chacun se prenne en main, équipe sa voiture de pneus spéciaux et roule doucement. L'économie du salage diminuerait de près de 40% la facture déneigement. S'équiper de pneus neige n'est pas forcément un surcoût puisque l'on économise ses pneus d'été lorsque l'on roule avec les pneus d'hiver.

Par ailleurs cette solution évite d'une part les dégradations dues au sel (voirie, voitures) mais aussi la pollution de nos rivières puisque de toutes manières ces tonnes de sel se retrouvent dans nos cours d'eau, dans les nappes phréatiques.

Reste que la configuration de notre village nécessitera que dans certaines circonstances, des rues (très pentues) fassent l'objet d'un traitement particulier, (la côte de la Coritte, la rue de la Colline, etc...)

La réflexion va se poursuivre durant cette année afin que pour l'hiver prochain une nouvelle politique de déneigement puisse se mettre en œuvre sur notre village.

### ***Conseil municipal du 22 janvier dernier :***

- le plan de gestion de nos forêts communales a été présenté par l'O.N.F. Ce plan s'inscrit dans le cadre d'une gestion durable pour une période de 20 ans et servira de base à l'élaboration des programmes annuels. Il a été élaboré par l'O.N.F. en concertation avec la commune à travers la commission bois et la municipalité;
- le conseil municipal a également délibéré sur l'attribution de subventions aux associations.

### ***Conseil municipal du 29 mars 2010 :***

- vote du budget 2010;
- une hausse de 1% sur les produits à taux constants a été votée (comme en 2009) ce qui se traduira par une augmentation d'environ 0,1% sur la taxe des ménages;
- le prix du stère d'affouage a été fixé à 6,00€ pour 2010 et un règlement d'exploitation des lots de bois a été adopté;
- une commission d'appel d'offres a été désignée;
- la mise en place d'un colombarium au nouveau cimetière a été votée et une subvention de 2000 € (50%) de notre sénateur, Jean-Pierre Chevènement, a été attribuée pour cette opération;
- un programme de 2500 € de signalisation verticale pour nos carrefours a été adopté ainsi que la demande de subvention correspondante.

### ***Solidarité Haïti et Vendée :***

Dans notre village, une vente de gâteaux à la sortie de l'église a été organisée par l'association paroissiale le 21 mars et a rapporté plus de 400 €.

La commission animation et le Club des Chaperottes ont décidé que les bénéfices de la marche populaire du 6 juin soient partagés entre les victimes de ces 2 catastrophes.

Par ailleurs la communauté de communes « La Haute Savoureuse » organise avec les associations des villages de nombreuses manifestations au profit d'Haïti :

- 8 mai : Challenge de la Montagne (Tournoi festif – stage de Rougegoutte – 13h00);
- 9 mai : Les gars du Rhône (Marché aux puces – Auxelles-Bas);
- 15 mai : Les Copitch's (Marche de nuit – Rougegoutte – 16h00);
- 16 mai : Transhumance et Tradition (Fête de la transhumance – Giromagny – Le Ballon);
- 5 juin : Amis de l'Orgue de Giromagny (Concert Chœur Grégorien et Orgue – Eglise Giromagny – 20h30);
- 12 juin : La Rosemontoise (Concert de la chorale – Eglise Rougegoutte – 20h30);
- 19 juin : Amicale de Gymnastique (Challenge Canda – COSEC Giromagny – 14h00);
- 19 juin : Fête de la musique (Mairie Eglise – Rougegoutte – 14h00);
- 20 juin : Fête de la musique (Mairie Eglise – Giromagny – 14h00);
- 26 juin : USG Tennis (Tournoi – Stade Giromagny – 9h30);
- 26 juin – FC Giro-Lepuix (Feu de la Saint-Jean – Stade des Prés du Feu – Lepuix-Gy – 19h00).

Nous comptons sur votre présence à toutes ces journées consacrées à la solidarité.

### ***Prochaines animations :***

- samedi 24 avril à 21 heures : concert ados avec le groupe Desydes et l'école de musique Musi-campus;
- dimanche 2 mai : rallye des familles organisé à Lachapelle sous Chaux par le Centre Socio Culturel de la Haute Savoureuse;
- les 28, 29 et 30 mai : fleurissement du village.



### **Ça m'eut énervé !!!**

Bien que certains se soient énervés contre la neige et le déneigement qui n'est pas toujours facile lorsque ça tombe en abondance, qu'il gèle, et qu'en plus il y a pénurie de sel, c'est le calme printanier et pas de râleur à l'horizon.

Mais attention, les tondeuses vont sortir de leurs tanières et en énerver quelques-uns si leurs voisins ne respectent pas l'arrêté déterminant les plages horaires :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30;
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00;
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Si chacun respecte ces horaires, pas de voisin râleur.

Par contre le Maire et ses conseillers sont très énervés par l'incivisme permanent à l'éco-point, dépôts en tout genre d'encombrants, le lendemain même de la collecte. Une véritable provocation qui va conduire à des contrôles et des observations discrètes y compris de nuit par les gardes-nature.

Par ailleurs nous déplorons la bêtise sans limite de certains individus s'en prenant aux panneaux ou mobiliers urbains.

Ainsi, l'abri bus du ramassage scolaire, sur le parking, a été vandalisé dans la nuit du 20 au 21 mars. Planches cassées, vitres par terre : jeu stupide qui coûtera 300 € à la commune si nous décidons de réparer. Nous lançons un appel à témoins à qui aurait assisté aux faits, afin de faire payer les casseurs qui, la plupart du temps, ne sont pas du village.

### **Chiens : un permis de détention obligatoire :**

De nouvelles obligations ont été mises en place le 31 décembre 2009 pour les propriétaires de chiens dits dangereux qui doivent dorénavant être munis d'un permis de détention.

En effet, la Loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de protection des personnes contre ces chiens a rendu obligatoire l'évaluation comportementale des animaux auprès d'un vétérinaire agréé par le Préfet.

De même, la formation des propriétaires de chiens de première ou deuxième catégorie est obligatoire. Celle-ci peut se faire auprès de formateurs également agréés par le Préfet.

Une fois l'évaluation comportementale de l'animal et la formation du détenteur effectuées, le propriétaire doit fournir auprès de la mairie un certificat de vaccination antirabique du chien, une attestation d'assurance tous deux en cours de validité, la carte d'identification du chien (comportant le numéro de tatouage) et un certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de 1ère catégorie).

Un permis de détention sera ensuite délivré.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, les propriétaires non déclarés en mairie ou n'ayant pas de permis de détention peuvent se voir infliger une amende très lourde ou se voir retirer la garde de leur chien.

Pour rappel, ne peuvent détenir des chiens de première ou deuxième catégorie : les moins de 18 ans, les majeurs en tutelle, les personnes condamnées et les personnes auxquelles la propriété ou la garde d'un chien a été retirée.

Il est également rappelé qu'en cas de décès du chien, le propriétaire est tenu d'en informer la mairie afin de mettre à jour les fichiers.

Retrouvez tous les numéros de Flash Info, les compte-rendus des Conseils sur [www.lachapelle-sous-chaux.com](http://www.lachapelle-sous-chaux.com)

## ***Recensement des plus de 16 ans - Rappel :***

Nous vous rappelons que tout citoyen de nationalité française de 16 ans, garçon ou fille, doit désormais se faire recenser à la mairie dans le mois anniversaire ou le mois qui suit.

### ***Comment se faire recenser ?***

Présentez vous à la mairie, horaires d'ouverture :

- lundi, jeudi et vendredi de 17h00 à 18h30 et mercredi de 10h00 à 11h30.

Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteurs...).

### ***Les documents à fournir :***

- Munissez-vous :
- d'une pièce d'identité;
  - du livret de famille;
  - du certificat de nationalité si vous êtes naturalisé.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise. Gardez-la bien précieusement.

Si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de l'appel de préparation à la défense, il (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou un certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

### ***Effets du recensement :***

Une attestation de recensement lui est délivrée.

Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif à la Préfecture dont dépend l'intéressé.

### ***Défaut de recensement :***

En cas d'absence de recensement dans les délais :

L'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'état (par exemple, le baccalauréat, la conduite accompagnée, le permis de conduire...).

Régularisation :

Pour régulariser sa situation, à tout moment et avant l'âge de 25 ans, l'intéressé doit se déclarer auprès de la mairie de son domicile (au consulat ou service diplomatique de France s'il réside à l'étranger).

L'attestation de recensement lui est alors remise.

Des renseignements plus complets sont disponibles sur :

[www.lachapelle-sous-chaux.com/demarches-militaires.htm](http://www.lachapelle-sous-chaux.com/demarches-militaires.htm)

## ***Club des Chaperottes :***

Le conseil d'administration du club des Chaperottes vous invite à assister à l'**Assemblée Générale** le jeudi 22 avril à 16h30 à la mairie, salle du conseil. Venez nombreux !

### ***Activités programmées jusqu'à fin juin.***

- Mardi 4 mai : sortie aux thermes de Bad Bellingen. Départ 13h30 place de la mairie. Il est prévu de s'arrêter pour acheter des asperges.
- Jeudi 10 juin : Sortie à Colmar. Visite d'une cave, repas au restaurant, promenade en barque dans « la petite Venise », tour de ville en petit train, temps libre.
- Mardi 22 juin : Randonnée . Repas en ferme auberge . Possibilité pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas marcher de nous rejoindre à la ferme.

Et toujours : jeux le jeudi après-midi au club-house et balades à pied le mardi (départ 14h place de la mairie).

Pour toutes ces activités, renseignements et inscriptions :

F.Roesch 03 84 29 23 81 et R.Jenny 03 84 29 27 49



### Le Centre Social et Culturel de la Haute Savoureuse communique

#### *Un atelier «anglais» en projet :*

Le centre socioculturel la haute Savoureuse à Giromagny et quelques usagers très motivés souhaitent mettre en place un atelier de langue anglaise pour adultes.

Voici quelques renseignements utiles :

- l'atelier aura lieu le vendredi après-midi (hors vacances scolaires), à partir de 14 h ;
- l'objectif : pouvoir s'exprimer oralement en anglais et progresser dans une ambiance conviviale et sérieuse ;
- date prévisionnelle du début de l'atelier 23 avril 2010 ;
- deux niveaux pourront être proposés, en fonction du nombre des demandes (débutants et confirmés) ;
- le tarif sera calculé en fonction du nombre d'inscrits.

Si cette activité vous intéresse, merci de vous inscrire au secrétariat du centre (03 84 29 28 81).

**Centre socioculturel la haute Savoureuse**

**Place des commandos d'Afrique**

**90200 GIROMAGNY**

**Tél. 03 84 29 03 90 - Email : csgiro@wanadoo.fr**

#### *Les infos du centre socioculturel :*

##### **Le cinéma au théâtre des 2 Sapins**

##### **• Shutter Island - Samedi 24 avril 2010 à 20h 30**

Réalisé par Martin Scorsese - Durée : 2h17

##### **Interdit aux moins de 12 ans**

Long-métrage américain. Genre : Thriller avec Leonardo DiCaprio, Mark Ruffalo, Ben Kingsley

*En 1954, le marshal Teddy Daniels et son coéquipier Chuck Aule sont envoyés enquêter sur l'île de Shutter Island, dans un hôpital psychiatrique où sont internés de dangereux criminels. L'une des patientes, Rachel Solando, a inexplicablement disparu. Comment la meurtrière a-t-elle pu sortir d'une cellule fermée de l'extérieur ? Le seul indice retrouvé dans la pièce est une feuille de papier sur laquelle on peut lire une suite de chiffres et de lettres sans signification apparente. Oeuvre cohérente d'une malade, ou cryptogramme ?*

**Les tarifs :** 2,5 € pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans et 3,5 € pour les adultes.

#### *Le rallye famille :*

Le dimanche 2 mai 2010, à partir de 13h30.

Après Giromagny en 2008, Lepuix Gy en 2009, les animateurs du centre organisent le rallye famille dans le village de Lachapelle sous Chaux le dimanche 2 mai 2010.

Il s'agira de découvrir le village, en famille et à pied, selon un parcours fléché semé d'épreuves ludiques accessibles à toute la famille.

Plusieurs surprises vous seront réservées ! Un goûter réunira tout le monde en fin de journée, dans la cour ou sous le préau de l'école.

Les bulletins d'inscription seront distribués par l'intermédiaire des écoles et sur simple demande au centre socioculturel.

### ***Ou en est le projet de construction du nouveau centre Socio Culturel de la C.C.H.S. ?***

Le jury réuni le 21 janvier a fait le choix du projet du cabinet d'architecture Malcotti-Roussey (de Lure) qui propose une structure originale enserrant le théâtre des 2 sapins, structure permettant à la fois de dégager une image forte, un espace public important sous la forme d'un parvis et d'organiser les activités de manière fonctionnelle et économique. Il est à souligner qu'un travail de préparation important avait été réalisé en amont avec les associations pour la définition des besoins. L'ensemble qui, rappelons le, intégrera une médiathèque constituera ainsi un véritable pôle culturel au centre de la ville de Giromagny dans un espace totalement réorganisé. Il reste cependant encore beaucoup de travail de définition et de calculs avant le premier « coup de pioche » qui n'est envisagé qu'en avril 2011.

### ***Théâtre des 2 sapins :***

Le Théâtre des 2 Sapins et le centre socioculturel la Haute Savoureuse, de par leur proximité et la complémentarité de leurs missions, ont décidé de renforcer leur collaboration.

Deux spectacles de la programmation sont accueillis ensemble cette année : le concert de Marie Tout Court, artiste qui a encadré un stage d'écriture de chansons auquel des ados du centre socioculturel ont participé; Le Bourgeois Gentilhomme, spectacle en déambulation qui reliera les deux lieux et dont l'accueil sera organisé conjointement. Une billetterie sera installée au centre socioculturel pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes de pouvoir acheter des places pour les spectacles de la saison (les adhérents du centre socioculturel bénéficieront du tarif à 11€). Le Théâtre du Pilier continuera son soutien technique pour les manifestations du centre socioculturel et pour les séances de Cinéma.

Programmation du théâtre des 2 sapins :

- Samedi 01 mai : 20h30 Le Bourgeois Gentilhomme
- Dimanche 02 mai : 17h Le Bourgeois Gentilhomme, Cie La Fidèle Idée en partenariat avec le centre socioculturel la Haute Savoureuse.
- Samedi 15 mai : 17h et 20h30 Même si c'est faux, c'est vrai
- Dimanche 16 mai : 17h et 20h30 Même si c'est faux, c'est vrai, Cie Le Phalène.

### ***Les points cité des métiers de la Mife et de la MDEJ :***

Je recherche un emploi, j'ai envie de changer de job, j'ai besoin d'une formation, j'aimerais parler de mes idées de métier, j'ai envie de créer mon entreprise...

Je peux rencontrer un conseiller de la MIFE ou de la MDEJ au centre socioculturel, sans rendez-vous, de 9h00 à 12h00, aux dates suivantes :

rencontres de la saison :

- lundi 26 avril
- lundi 17 mai
- lundi 21 juin